

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005
SEPTIÈME ANNÉE N° 669 DU 5 AU 7 OCTOBRE 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA RÉDACTION VOUS SOUHAITE UN BON WEEK-END

LA CITATION DE LA SEMAINE

« Celui qui démarre un incendie sera à la fin dévoré par cet incendie »

PROVERBE ORIENTAL

Suivez Nous sur }
facebook

OUVERTURE
DU DÉBAT FRANÇAIS
SUR LA DÉCENTRALISATION.
SOUVERAINETÉ OU
DÉCENTRALISATION EN GWADELOUP

À LA UNE

DÉCENTRALISATION OU SOUVERAINETÉ, VOILA LA QUESTION ?

Avec l'arrivée d'une nouvelle équipe au pouvoir , les français se sont lancés dans leur jeu favori, retricoter leur territoire . Déjà au 18^esiècle les anglais avec raison s'étonnaient de cette volonté quasi mathématique .Trois siècle après rien n'a changé .

Bien entendu la Guadeloupe ayant été illégalement intégrée au système politique français , la France se refusant d'appliquer le droit international de la décolonisation qui lui fait notamment obligation de maintenir en toutes circonstances l'identité de la nation guadeloupéenne, se retrouve à nouveau à participer à un débat qui lui est étranger. Les conservateurs socialistes guadeloupéens utilisent comme à leur habitude le concept de décentralisation qui n'est pas une réponse à la hauteur du droit international de la décolonisation . L'examen des propositions françaises est sans équivoque de ce point de vue .

Le président François Hollande a proposé vendredi 5 octobre de nouveaux pas vers plus de décentralisation, en préconisant notamment d'accroître le rôle des régions et en précisant clairement qui fait quoi, dans le cadre d'un projet de loi présenté début 2013. Dans un discours à la Sorbonne devant "les états généraux de la démocratie territoriale" organisés par le Sénat, le chef de l'état a aussi annoncé une loi sur la limitation du cumul des mandats qui sera débattue au parlement au printemps prochain, et proposé le report d'un an, à 2015, des élections régionales et cantonales - rebaptisées "départementales" -. 2014 serait réservée aux élections municipales, européennes et sénatoriales. Il a aussi fait comprendre que vu la situation du pays, "des efforts seront demandés à tous, aux collectivités aussi". François Hollande a préconisé d'aller "au bout de la logique contenue dans les premières lois de décentralisation" (lois Defferre de 1982), c'est-à-dire la délégation aux collectivités territoriales (communes, groupements de communes, départements et régions) de "blocs de compétences". "C'est le seul moyen de reconnaître la pleine responsabilité des élus et de mettre un terme aux doublons", a-t-il dit, déplorant qu'aujourd'hui encore l'état intervienne dans des domaines qui ont été transférés, ajoutant ainsi "de la confusion, de la contradiction, de l'incompréhension". Selon lui, "c'est ce principe du chef de file qu'il faut

étendre à tous domaines de l'action locale: transports, logement, formation, et même pour la jeunesse", de façon à fixer et à savoir qui fait quoi. "A chaque grande politique correspondrait une seule collectivité", a-t-il dit. "La loi devra clairement confier aux régions l'ensemble des attributions qui sont encore celles de l'état en matière de formation professionnelle, d'orientation, de mise en cohérence des politiques de l'emploi au niveau territorial" (hors Pôle Emploi et gestion des contrats aidés), a précisé François Hollande . De même, l'Etat "laissera la région avoir vocation à piloter l'ensemble des politiques conduites dans les domaines de l'emploi et de la formation" pour un "meilleur lien entre les qualifications proposées et les besoins des entreprises". "Aux régions sera également transféré l'ensemble des politiques en matière d'aide et de soutien aux Petites et Moyennes entreprises", a-t-il indiqué le président, grâce à la Banque publique d'investissement, entre autres. Il a confirmé la création, dans le cadre de la réforme, d'un "Haut conseil des territoires" qui sera l'instance "de concertation, d'évaluation, de négociation" entre l'Etat et les représentants des associations d'élus. Autre innovation, un "droit à l'expérimentation" réclamé par beaucoup d'élus, "sera élargi et assoupli". "La République est une, mais pas uniforme", a souligné le chef de l'état. Sur le non-cumul des mandats, François Hollande ne s'est guère engagé sur le contenu de la réforme, promettant "une concertation avec les élus et les partis". Toutes ces réformes ne devront pas se traduire par plus de dépenses, au contraire. "La restauration des équilibres financiers appelle une contribution de tous les acteurs: l'état, les collectivités locales aussi", et cela passe par "une discussion ouverte, respectueuse" sur les moyens d'y parvenir, a-t-il dit. Le gouvernement souhaite réduire de 2,250 milliards la dotation de fonctionnement des collectivités, sur la période 2013-2015. François Hollande a proposé de ne rien changer aux pouvoirs des communes et de confier aux départements toute la politique concernant "le handicap et la dépendance, hors assurance maladie". François Hollande a enfin souhaité donner "un cadre juridique" nouveau aux grandes métropoles pour qu'elles puissent pleinement impulser "le développement urbain".

LA direction politique de la CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE a réagi de la manière ci-après au discours de **FRANCOIS HOLLANDE** par ce communiqué du samedi 6 octobre :

« Le nouveau débat français sur la décentralisation qui vient de débiter avec le discours de FRANCOIS HOLLANDE vient d'illustrer l'écart entre les préoccupations des français et les réflexions guadeloupéennes .

La France avec le lancement de cette réforme tente de réorganiser son

système politique et son territoire en aménageant les relations entre les organes centraux de gouvernement et les collectivités locales qui sont une des parties de l'état français . Les attributions publiques vont à nouveau être réparties entre les différentes structures de l'état.

La GUADELOUPE est un territoire non autonome qui a vocation à être traitée avec le droit international de la décolonisation . Selon les dispositions de ce droit , notre pays doit devenir un état souverain. Cependant, en attendant l'ouverture de la procédure prévue par le droit international , LA GUADELOUPE doit garder son identité . En aucun cas elle ne peut être annexée .En agissant de la sorte , les autorités françaises se mettent hors la loi . Afin d'organiser ce référendum , notre pays doit être réinscrit sur la liste des pays à décoloniser administrée par l'ONU et gouverné conformément à la volonté des populations dont la forme et la structure du consentement doivent être négociées.

Par ailleurs, le système politique qui doit remplacer le territoire colonial aura une organisation beaucoup plus simple , moins coûteuse que celle qui existe actuellement avec à la base des communes , quelques organisations intercommunales et des institutions centrales organisées autour d'un président de la république et d'une assemblée populaire .

En conclusion , nous rappelons que l'histoire se fait toujours deux fois : la première fois sérieusement ; la deuxième fois comme une farce . Ne perdons plus notre temps qui est de l'argent en suivant aveuglément un peuple et ses dirigeants dont l'objectif principal est de nous transformer à notre image ».

LA RÉDACTION

Suivez Nous sur }
facebook



AFFAIRES NATIONALES

ÉCONOMIE , SOCIAL , SANTÉ

LA CTU PRÉSENTE SON CAHIER DE REVENDICATIONS

Dans un conférence de presse organisée vendredi à son siège la CTU a commenté la conjoncture et présenté son cahier de revendications pour les années à venir .

Jean paul Eluther a dans un premier temps commenté l'actualité économique et sociale marquée principalement par l'adoption par le gouvernement socialiste du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 . La politique économique , budgétaire et fiscale qui sous tend ces deux projets a été dénoncée car contraire aux intérêts supérieurs de la Guadeloupe . Notre pays en effet est assisté car il est incapable de produire de la richesse, nos taux de croissance de la production marchande étant ridiculement bas .L'obligation pour les travailleurs de participer à l'obligation de rembourser la dette et les déficits français n'est pas notre problème car nous ne sommes pas responsables des dérives gestionnaires des gouvernements français de gauche et de droite . S ' agissant plus particulièrement du budget consacré aux colonies , les années se suivent et se ressemblent .Nos pays et notamment la Guadeloupe continuent à être traités d'une manière négligente . Ainsi le ministre français des colonies , VICTORIN LUREL d'une manière grandiloquente , a présenté un projet pour les colonies autour d'un montant de dépenses qui ne représentent que 10 % des dépenses totales qui y seront mobilisées et sans tracer des perspectives économiques. La défiscalisation qui est son dada est en réalité un mécanisme pour permettre aux riches contribuables français et aux spéculateurs de tous bords d'échapper à l'impôt et de blanchir de l'argent . Des mesures nouvelles doivent être prises pour l'investissement des acteurs qui créent de la richesse .

ALEX LOLLIA de son côté a mis l'accent sur la refondation du syndicalisme guadeloupéen qui malheureusement est incapable de faire face à l'offensive des autorités françaises et du patronat tout en présentant

le programme d'action de la centrale . Depuis 2009, LKP qui avait tenté et réussi à rassembler les organisations syndicales croupit dans un sommeil profond en raison de son manque de démocratie interne et de ses choix de revendications . La CTU tout en étant parti aux deux grands accords, BINO et protocole de mars 2009 , rappelle qu'elle arrête sa participation dans ce regroupement et lance un appel pour un front syndical démocratique , qui mobilise les salariés et se donne pour objectif de négocier en Guadeloupe pour construire notre propre modèle social . La CTU dénonce les autorités coloniales , les syndicats français et les conservateurs socialistes qui veulent avec leurs négociations dites nationales imposer aux salariés guadeloupéens leur organisation du marché du travail. Il en a profité enfin pour lancer un appel aux salariés des petites entreprises de voter pour la CTU aux élections sur la représentativité qui est la première étape dans le processus d'ouverture de la négociation guadeloupéenne .

LES NÉGOCIATIONS SUR LA RÉFORME DU MARCHÉ DU TRAVAIL ONT COMMENCÉ EN FRANCE

Pressés par le gouvernement alors que le seuil des trois millions de chômeurs a été franchi, les partenaires sociaux se sont réunis ce jeudi afin de trouver, avant la fin d'année, un compromis sur une réforme du marché du travail. L'objectif est d'accorder davantage de souplesse aux entreprises et de protection aux salariés. Ce premier rendez-vous a montré que la route vers le compromis "historique" voulu par François Hollande est encore longue. Le marché de l'emploi français se caractérise par son dualisme. D'un côté, les salariés en CDI dans les grandes entreprises, ceux qu'on appelle les "insiders", qui sont très protégés et donc rigides. Pour cette partie de salariés, le besoin de flexibilité pour les entreprises est réel, nécessaire. De l'autre, les salariés précaires (CDD, intérim, stages et même CDI à temps partiel subi), qui supportent une grande partie des risques de retournement de la conjoncture et sont de plus en plus fragilisés. Sur le contrat de génération , le patronat a remis un projet d'accord aux syndicats. Pour les entreprises de 300 salariés et plus, le dispositif imposerait de négocier un "accord intergénérationnel" et, à défaut de conclusion, d'élaborer un plan d'action. Sans y être obligées, les entreprises de 50 à moins de 300 salariés pourraient aussi conclure de tels accords, tout en bénéficiant des avantages offerts par la conclusion de contrats de génération avec un jeune de 16 à moins de 26 ans et un senior de 55 ans ou 57 ans.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

L' ONU COMMÉMORE LA JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTS

« Agissons pour les enseignant(e)s ! » est la devise de la Journée mondiale des enseignants 2012 (5 octobre) que l'UNESCO célèbre avec ses partenaires, à savoir l'Organisation internationale du Travail, le PNUD, l'UNICEF et l'Internationale de l'éducation (IE). Le secrétaire général de l'ONU a adressé ce Message à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants :

« Nul système d'éducation ne saurait être meilleur que ses enseignants. Les enseignants sont les dépositaires du savoir; ils inculquent des connaissances, des valeurs et des compétences; dans le meilleur des cas, ils nourrissent les espoirs des jeunes, exploitent leurs talents et les aident à devenir des citoyens productifs. Or, très souvent, les enseignants ne jouissent pas de la considération et du soutien qu'ils méritent. La Journée mondiale qui leur est consacrée vient nous rappeler les lourdes responsabilités qu'ils assument de même que les problèmes auxquels ils se heurtent, notamment par ces temps de difficultés économiques mondiales. Nous ne devons pas laisser les enseignants et les enfants payer le prix de la crise; nous devons protéger nos systèmes éducatifs des pressions financières et des contraintes budgétaires actuelles. L'une des priorités de ma nouvelle initiative mondiale, l'Éducation avant tout, est de recruter et de former plus d'enseignants. Le monde a besoin d'environ 2 millions d'enseignants supplémentaires pour atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement visant à rendre l'enseignement primaire universel d'ici à 2015. Le manque d'enseignants sape non seulement les progrès réalisés dans la scolarisation des enfants dans le primaire mais également les efforts que nous déployons pour améliorer les milieux scolaires et les cadres d'apprentissage. Nous devons également veiller à ce que les enseignants soient bien préparés et bien soutenus. Sans enseignants qualifiés, il n'y a pas d'enseignement de qualité. La formation initiale et continue est d'une importance cruciale, tout comme le sont de bonnes conditions de travail, une rémunération appropriée et des perspectives de

carrière adéquates. Il appartient aux enseignants eux-mêmes d'aménager aux enfants des cadres accueillants et porteurs au sein desquels ils peuvent s'épanouir. Ils peuvent également servir de puissants modèles de tolérance, de civisme et de solidarité envers les défavorisés, rôle que tous, je l'espère, adopteront. À l'occasion de la Journée mondiale des enseignants, je rends hommage aux millions d'enseignants à travers le monde qui s'emploient avec passion et savoirfaire à stimuler leurs élèves et dont l'influence sur notre univers est potentiellement profonde. Convenons qu'investir dans les enseignants représente un investissement judicieux qui s'inscrit dans le cadre des efforts que nous déployons pour édifier des économies fortes, des sociétés soudées et un avenir de dignité et de possibilités pour tous ».

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE

HAÏTI : LE GOUVERNEMENT LANCE LE BUDGET 2012/2013

Le gouvernement a présenté jeudi la loi de finances de l'exercice fiscal 2012-2013, publiée dans le Moniteur le 1er octobre (ouverture officielle de l'année fiscale 2012-2013). « Par rapport à l'exercice fiscal 2011-2012, le budget est en hausse de 8,7 %, avec une croissance nominale du PIB de 18,61 %, une progression du PIB réel de 6,9 % et un taux d'inflation en glissement annuel de 6,5 % », a indiqué Abdel Métellus, directeur général du budget au ministère de l'Économie et des Finances. Chiffré à 131,5 milliards de gourdes, le budget 2012-2013, d'après Abdel Métellus, **s'inscrit dans la perspective du Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH)** et vise à faire d'Haïti un pays émergent à l'horizon 2030 et prévoit des dépenses courantes de l'ordre de 41,13 milliards de gourdes. Il a indiqué que, « 67 % de ce budget sera alloué à l'investissement et 33 % est réservé au développement, dont 3 % (du 33 %) sera consacré au service de la dette ». Le budget sera financé par des ressources internes, à 43 % et à 57 % par la communauté internationale. « Pour ce montant envisagé, nous nous sommes basés sur des projets financés mais aussi qui sont déjà approuvés par la communauté internationale. Nous n'avons pas basé notre budget sur des promesses », a précisé la ministre de l'économie et des finances, Marie Carmelle Jean-Marie. Elle a indiqué, par ailleurs, que « le fonds de Pétro Caribé sera utilisé comme une ressource interne.

Une polémique a pris naissance suite à la publication de ce budget. La ministre Marie Carmelle Jean-Marie a tenu à préciser que, « le président de la République a fait publier la loi de finances qui n'a pas été votée dans les

mêmes termes par les deux chambres ». « Le président Martelly et le gouvernement ont rencontré les présidents des deux chambres du Parlement autour de la question avant de prendre cette décision [légitime] suivant l'article 231.1 de la version amendée de la Constitution de 1987 et l'article 18 du décret du 16 février 2005 sur l'élaboration et l'exécution des lois de finances », a argumenté Mme Jean-Marie. Cette polémique est curieuse . Elle ne semble pas fondée comme l'atteste la constitution et la loi sur la préparation du budget qui dispose : « Dans l'hypothèse où le projet de loi de finances n'aurait pas été voté en totalité à l'issue d'un délai de soixante dix (70) jours, le projet initialement proposé par le Gouvernement, éventuellement modifié par les amendements adoptés par les deux chambres, jugés cohérents avec le programme économique du Gouvernement et acceptés par lui, sera considéré comme adopté ». Selon cette disposition , ce ne peut être qu'une loi différente des autres . Rien d'étonnant car dans la plupart des pays du monde les lois budgétaires et fiscales sont souvent différentes des autres lois .Haïti dans ce domaine ne fait pas exception .

HAÏTI : FORTE CROISSANCE ÉCONOMIQUE EN 2012 ET EN 2013

La ministre de l'économie et des finances a aussi fait le point sur la situation de l'économie haïtienne au début de cette année fiscale. « Nous avons remarqué une continuité dans le processus de reprise de l'économie haïtienne qui avait connu un grand choc après le tremblement de terre du 12 janvier 2012. A cause de cet événement, nous avons observé une chute de 5 % de la croissance économique . En 2011, il y a une reprise autour de 4%. Pour cette fin d'année, la croissance n'a pas atteint le niveau espéré. Elle est en dessous de 4% », a indiqué M. Alfred Metellus, chef de cabinet de la ministre de l'économie et des Finances. Les causes évoquées renvoient à l'impact de la sécheresse et la tempête tropicale Isaac sur l'économie du pays sans oublier les travaux de construction en cours. L'autre indicateur considéré, c'est le crédit au secteur privé qui, l'année dernière a connu une croissance de près de 25%, se situe actuellement autour de 19%. Quant à l'inflation, une prévision de 8% a été faite, aujourd'hui, elle est un taux de 6,5%. A noter que le taux d'inflation pour l'année précédente s'est chiffré autour de 5,9 %. En ce qui concerne les recettes courantes, l'État a collecté environ 42 milliards de gourdes grâce à la Direction générale des impôts (DGI) et la Douane soit une hausse de 8%. « Nous allons redoubler d'efforts l'année prochaine afin d'atteindre les objectifs fixés », a fait savoir M. Alfred Metellus.

Cette évaluation est contradictoire avec la note de la CEPALC qui est plus optimiste . Selon une étude qu'elle a rendue publique sur la santé

économique des pays de la région, ce mardi 2 octobre à son siège au Chili, la Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC) a fait savoir que l'économie haïtienne atteindra un taux de croissance de 6,0% au terme de l'année 2012 et 7,5% pour 2013 alors que le taux de croissance moyen pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été estimé à 3,2% en 2012 et 4,0% en 2013. Il convient de mentionner que la CEPALC a révisé à la baisse le taux de croissance pour la région à 3,2% contre 3,7% annoncé en Juin dernier. En effet, selon cet organisme cette situation résulte des difficultés économiques que rencontrent les grandes économies mondiales, notamment des États-Unis, de l'Europe et de la Chine. Ces difficultés ont eu des répercussions négatives sur les exportations de la région en 2011 et pendant la première moitié de 2012.

ORIENT

ENFIN LE CONSEIL DE SÉCURITÉ CONDAMNE LES ATTENTATS TERRORISTES D'ALEP EN SYRIE

Le Conseil de sécurité a condamné vendredi les récents attentats terroristes d'Alep, en Syrie, qui ont tué des dizaines de civils et ont été revendiqués par un groupe lié à Al-Qaïda.

« Les membres du Conseil de sécurité condamnent avec la plus grande fermeté les attentats terroristes commis le 3 octobre à Alep (Syrie), qui ont fait des dizaines de morts et plus d'une centaine de blessés parmi les civils et dont la responsabilité a été revendiquée par le groupe Jebhat al-Nusra, associé à Al-Qaïda », selon une déclaration à la presse faite par le Président du Conseil pour le mois d'octobre, le Représentant permanent du Guatemala, Gert Rosenthal. Les membres du Conseil « réaffirment que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations constitue l'une des menaces les plus graves contre la paix et la sécurité internationales et que tout acte de terrorisme est un crime inqualifiable, quels qu'en soient les motifs, le lieu, l'époque et l'auteur », poursuit la déclaration. Ils se déclarent de nouveau déterminés à lutter contre toutes les formes de terrorisme, conformément aux responsabilités assignées au Conseil par la Charte des Nations Unies. Ils rappellent aux États qu'ils doivent veiller à ce que toutes les mesures qu'ils prennent pour combattre le terrorisme soient conformes à toutes les obligations que leur impose le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire. Jeudi soir, dans une déclaration similaire, les membres du Conseil de sécurité avaient condamné le tir de mortier en provenance de Syrie qui avait tué cinq civils la veille dans la ville turque d'Akçakale et

avaient « exigé que de telles violations du droit international cessent immédiatement et ne se reproduisent pas ». Ils avaient également appelé le gouvernement syrien à « respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays voisins ». Les membres du Conseil avaient également souligné que l'incident d'Akcakale démontrait que la crise en Syrie avait un grave impact sur la sécurité des pays voisins et sur la paix et la sécurité dans la région. Auparavant, le Secrétaire général, Ban Ki-moon, s'était déclaré alarmé par l'escalade des tensions à la frontière entre la Syrie et la Turquie et avait demandé à toutes les parties de faire preuve de la plus grande retenue. La ville turque d'Akcakale est située dans la province de Sanliurfa, frontalière avec la Syrie. Le Parlement turc a autorisé une action militaire contre la Syrie en réponse à l'incident d'Akcakale et des tirs d'obus ont été effectués depuis lors contre la Syrie, selon des informations de presse. Dans la déclaration communiquée par son porte-parole, il était précisé que M. Ban avait « clairement fait savoir et, à plusieurs reprises, qu'il était préoccupé par les retombées de la crise syrienne dans les pays voisins ». M. Ban avait demandé à toutes les parties « qu'elles cessent d'utiliser la violence, qu'elles fassent preuve de la plus grande retenue et qu'elles réunissent tous leurs efforts afin de progresser vers une solution politique. » Plus de 18.000 personnes, principalement des civils, ont trouvé la mort en Syrie depuis le début du soulèvement contre le régime du Président Bachar Al-Assad l'an dernier. L'ONU estime à 2,5 millions le nombre de personnes qui ont besoin d'urgence d'une aide humanitaire.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Les indices boursiers asiatiques avancent avec prudence ce vendredi matin, avant la publication des chiffres de l'emploi américain pour septembre, attendus cet après-midi... A la Bourse de Tokyo, l'indice Nikkei gagne 0,2% peu avant la clôture, tandis que Hong Kong avance de 0,3%, Taiwan et Séoul progressent de 0,1% et Sydney s'adjuge 0,9%. De son côté, Singapour gagne 0,2% mais Bombay (indice BSE Sensex) recule de 0,8%. La place de Shanghai reste fermée pour le 5ème et dernier jour férié du Festival d'automne. Hier soir à Wall Street, le Dow Jones a avancé de 0,6% et le Nasdaq a pris 0,45% après les chiffres de l'emploi hebdomadaire, qui ont montré une hausse moins importante que prévu du nombre de demandeurs d'emploi la semaine

dernière. Pour le mois de septembre, les économistes s'attendent à la poursuite d'un redressement progressif du marché de l'emploi, avec environ 115.000 créations d'emploi, après 96.000 emplois supplémentaires en août...En Asie, la Banque centrale du Japon a achevé ce matin sa réunion de deux jours sans nouvelle annonce d'assouplissement monétaire, ce qui a entraîné une hausse du Yen et une petite déception parmi les investisseurs

ÉTATS UNIS

Wall Street a fini sa course en ordre dispersé ce vendredi soir, malgré le dernier rapport mensuel de l'emploi américain plus solide que prévu. Les créations de postes sont ressorties conformes aux attentes, mais le taux de chômage a chuté à 7,8%, contre 8,1% de consensus. L'actualité entreprises est restée assez limitée aujourd'hui, avec les résultats de Constellation Brands et un avertissement de Zynga. Le DJIA a gagné 0,26% à 13.610 pts, le Nasdaq a perdu 0,42% à 3.136 pts (tiré notamment vers le bas par Apple qui a cédé plus de 2%), et le S&P500 a reculé de 0,03% à 1.461 pts. Sur l'ensemble de la semaine, le DJIA a gagné 1,3%, le Nasdaq a repris 0,6%, et le S&P500 a grimpé de 1,4%. D'après le Département américain au Travail ce vendredi, les créations de postes non-agricoles aux Etats-Unis pour le mois de septembre 2012 se sont établies à 114.000, pratiquement "en ligne" avec le consensus des économistes de la place. Par contre, le taux de chômage officiel a fortement baissé à 7,8%, continuant de défier les lois mathématiques et économiques ordinaires. Le taux de chômage était attendu voisin de 8,1%, proche de la lecture du mois antérieur. Les créations d'emplois du mois d'août ont été révisées en forte hausse à 142.000, contre 96.000 initialement évoqué. Les chiffres du mois de juillet ont été ajustés à 181.000, contre 141.000 pour la précédente estimation.

EUROPE

Vendredi à la clôture, le Cac 40 reprend 1,64% à 3.457,04 points, dans un volume d'échanges de 2,8 milliards d'euros. Ailleurs en Europe, le Footsie gagne 0,74% à Londres et, à Francfort, le Dax monte de 1,19%. L'Euro Stoxx 50 des principales valeurs de la zone euro engrange 1,82%.

CHANGE

L'euro poursuivait son rebond face au dollar vendredi, dans un marché revigoré par la baisse inattendue du taux de chômage en septembre aux Etats-Unis, mais effaçant une partie de ses gains dans un mouvement de prise de bénéfices à l'approche du week-end. Vers 18H00 GMT, l'euro valait 1,3031 dollar, après être monté vers 14H30 GMT à son plus haut niveau depuis le 19 septembre (1,3072 dollar), contre 1,3018 dollar jeudi vers 21H00 GMT. La monnaie unique européenne progressait également face à la devise nippone, à 102,48 yens contre 102,16 yens jeudi. La Banque du Japon (BoJ) a laissé inchangée sa politique monétaire vendredi à l'issue d'une réunion de son comité de politique monétaire. Le dollar aussi gagnait du terrain face à la monnaie japonaise, à 78,64 yens contre 78,48 yens la veille. "Le grand événement de la journée a été la publication des chiffres du chômage et de l'emploi aux Etats-Unis en septembre (...) qui ont renforcé l'appétit pour le risque du marché, soutenant des actifs jugés plus risqués" comme la devise européenne, a noté Omer Esiner, de Commonwealth Foreign

Exchange. Vers 18H00 GMT, la livre britannique reculait face à l'euro, à 80,77 pence pour un euro, tout comme face au billet vert, à 1,6129 dollar. La devise helvétique se stabilisait face à l'euro, à 1,2108 franc suisse pour un euro, et repartait en légère hausse face au billet vert, à 0,9291 franc suisse pour un dollar.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole poursuivaient leur repli vendredi en fin d'échanges européens, reprenant leur souffle après leur très fort rebond de la veille, les craintes persistantes sur la demande prenant le pas sur un indicateur meilleur que prévu sur l'emploi aux Etats-Unis. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre valait 111,08 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 1,50 dollar par rapport à la clôture de jeudi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance cédait 2,40 dollars à 89,31 dollars. Les créations nettes d'emploi aux Etats-Unis en septembre se sont avérées globalement conformes aux attentes des analystes mais le marché a été surpris par la baisse du taux de chômage, à 7,8%, alors qu'il l'attendait stable à 8,1%. "Malgré une nette hausse des Bourses et la faiblesse du dollar sur le marché des changes (qui favorise habituellement les achats de brut, libellé dans la monnaie américaine, pour les investisseurs munis d'autres devises, ndlr), les prix du pétrole se sont éloignés de leurs sommets de la semaine", notait Michael Hewson, analyste chez CMC Markets. En effet, "la croissance (économique mondiale) reste une source d'inquiétude majeure, et un simple rapport sur l'emploi en fin de compte banal ne peut pas changer le fait que la demande (en or noir) reste faible", expliquait l'analyste. La prudence des investisseurs sur le marché du pétrole était d'autant plus justifiée que cette semaine, des indicateurs décevants ont montré une contraction de l'activité manufacturière en Chine (deuxième pays consommateur de brut) et une activité morose de son secteur des services. De plus, les cours du baril reprenaient aussi leur souffle, après s'être envolés jeudi de 4,41 dollars à Londres et 3,57 dollars à New York, effaçant complètement les lourdes pertes enregistrées mercredi.

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA

Suivez Nous sur }
facebook



MANAGEMENT ET DROIT

LA BANQUE DOIT PRÉVENIR SON CLIENT

La banque doit prévenir son client si un chèque encaissé n'est pas immédiatement crédité sur le compte. Le banquier auquel est remis un chèque à l'encaissement, s'il ne procède pas à son inscription en compte immédiatement, a l'obligation d'en prévenir son client, faute de quoi il engagerait sa responsabilité, sauf stipulations contraires ou circonstances particulières : Cour de cassation, Chambre commerciale, 19 juin 2012, pourvoi numéro 11-17061. Une personne est gérante de deux sociétés A et B. Elle remet à l'encaissement sur le compte de la Société A un chèque de 32.000 euros tirés sur le compte de société B. La Banque inscrit le montant du chèque sur un compte d'attente le jour de l'encaissement car le chèque émis par B était dépourvu de provision. Par ailleurs, la Société A avait émis deux chèques dont le montant dépassait l'autorisation de découvert. Si le chèque de 32.000 euros avait été encaissé, leur paiement n'aurait pas pour effet de dépasser l'autorisation de découvert. En revanche faute de créditer ce chèque de 32.000 euros la provision sur le compte ne permettait pas le paiement des deux chèques émis. La Banque assigne la Société A en paiement du solde débiteur. La Société A reproche alors à la banque de ne pas avoir inscrit le montant du chèque sur son compte courant et d'avoir donc rejeté les 2 chèques. La Cour d'appel déboute la Société A de ses demandes de dommages et intérêts. La Cour de cassation rejette le pourvoi. Elle considère que la Cour d'appel a légalement justifié l'absence de lien de causalité entre la faute de la banque et le rejet des deux chèques. La Cour de cassation reconnaît l'existence d'une faute et rappelle que « le banquier auquel est remis un chèque à l'encaissement, s'il ne procède pas à son inscription en compte immédiatement, a l'obligation d'en prévenir son client, faute de quoi il engagerait sa responsabilité, sauf stipulations contraires ou circonstances particulières. »

La Banque qui n'avait pas procédé à l'inscription en compte immédiate du chèque avait donc commis une faute puisqu'elle avait placé la provision sur un compte d'attente sans en informer la société. En revanche, ce défaut de préavis a-t-il été à l'origine du rejet du chèque et donc du préjudice invoqué par la société dans cette instance ? La Cour d'appel qui avait répondu par la négative est confortée par la Cour de cassation. Le défaut de préavis et le rejet du chèque n'ont pas de lien de cause à effet. Il n'existe donc pas de lien de causalité entre la faute et le préjudice.

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Pour décharger des particuliers du paiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, le juge doit rechercher si l'évacuation et l'élimination des déchets, effectuées par ces particuliers, le sont conformément à l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Les époux X., estimant avoir mis en place des modes de recyclage de

leurs déchets leur permettant de ne pas avoir à utiliser les services du syndicat mixte intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, ont assigné celui-ci en annulation de six de ses factures. Dans un jugement du 19 avril 2011, la juridiction de proximité de Saumur a accueilli partiellement cette demande. Les juges du fond ont retenu qu'il ressort de l'analyse des pièces et des attestations produites par les époux X. qu'ils assurent personnellement l'évacuation et l'élimination de leurs déchets, qu'ils n'ont pas recours au service collectif de ramassage des ordures ménagères rendu par la communauté de communes et que dans ces conditions, ils ne peuvent être redevables de la redevance des ordures ménagères. La Cour de cassation casse l'arrêt le 26 septembre 2012 au visa de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. La Haute juridiction judiciaire estime qu'en statuant ainsi sans rechercher, comme il le lui était demandé, "si l'évacuation et l'élimination des déchets, effectuées par les époux X., l'étaient conformément à l'article L. 541-2 du code de l'environnement, la juridiction de proximité n'a pas donné de base légale à sa décision".

PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire (**1120 net**).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION 2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3
INVESTISSEMENT 2010 : 0,8
EXPORTATIONS 2010 : 0,3
DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN JUILLET : 64.610
OFFRE D'EMPLOI EN JUILLET : NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

PRÉPARÉE PAR L 'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAÏBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE